MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

DECISION DE DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE SIGNATURES

I Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétences et de signatures aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, en application des articles 7, §4 ; 54 et 70, § 2.

II Identification

- A. Pour l'autorité délégante qui décide d'accorder délégation
- Nom, Prénom : AERTS-BANCKEN Fabrice
- Grade et/ou Fonction : Directeur général de l'Enseignement obligatoire
- Entité : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
- B. Pour l'autorité déléguée qui reçoit délégation
- Nom, Prénom : BAENDE MIRANDA Wilson
- Grade et/ou Fonction : Attaché
- Entité : Direction des Affaires générales et de la Sanction des Etudes Service de la Sanction des études, des Jurys et de la Réglementation

III Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez la ou <u>(les) compétence(s) déléguée(s)</u> dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Description
_

Article 7, §1 ^{er} , 1°	Congés annuels de vacances et congés exceptionnels et congés de circonstances et pour force
	majeure
Article 52, §1 ^{er} , 1°, c)	Signature de la correspondance concernant les actes ordinaires d'instructions, les demandes de renseignements, les lettres de rappels et les bulletins ou lettres de transmission
Article 52, §1 ^{er} , 2°	Délivrance des copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services
Article 70, 7°	Octroi des dérogations dans le cadre de la sanction des études
Article 70, 8°	Octroi de l'autorisation de changement d'école après le 30 septembre
Article 70, 28°	Octroi de la dérogation élèves sportifs de haut niveau (9§1er 6° de l'AGCF du 22 mai 2014)
Article 70, 43°	Octroi de la dérogation permettant le redoublement au 1er degré / octroi des dérogations en vue de remplacer les périodes de cours d'éducation physique de la formation commune par des périodes d'entraînement sportif

- Définissez le ou (les) périmètre(s) dans le(s)quels la (les) compétence(s) est(sont) déléguée(s) :
 - Direction des Affaires générales et de la Sanction des Etudes Service de la Sanction des études, des Jurys et de la Réglementation

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement de l'autorité délégante et de l'autorité déléguée

Les suppléants mentionnés recevront copie de la présente.

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence de l'autorité déléguée la(les) compétence(s), sera(ront) exercée(s) par les suppléants $\underline{n} \circ \underline{1}$:

- Nom, Prénom : TIREZ Christel

- Grade et/ou Fonction : Attachée

- Entité : Direction des Affaires générales et de la Sanction des Etudes Service des CPMS
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : /

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

Les suppléances ne valent qu'en cas de congés annuels, congés de maladie ou toute autre cause de congés de <u>longue durée</u> et via un acte de suppléance indispensable.

VI. Durée de la délégation

Par défaut la date de signature de ce formulaire sera retenue comme date d'entrée en vigueur.

Si la délégation a une durée déterminée lors de la rédaction de la décision, veuillez préciser la date de fin.

- Date de début : 6 JUILLET 2020.

- Date de fin:

Date et signature de l'autorité déléguée

6 juillet 2020

Wilson BAENDE MIRANDA, Attaché

Date et signature de l'autorité délégante

6 juillet 2020

Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général